



## Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

**6143<sup>e</sup>** séance

Lundi 15 juin 2009 à 18 h 05

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. İlkin . . . . .	(Turquie)
<i>Membres :</i>	Autriche . . . . .	M. Ebner
	Burkina Faso . . . . .	M. Tiendrébéogo
	Chine . . . . .	M. La Yifan
	Costa Rica . . . . .	M. Urbina
	Croatie . . . . .	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> DiCarlo
	Fédération de Russie . . . . .	M. Churkin
	France . . . . .	M. Ripert
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Dabbashi
	Japon . . . . .	M. Takasu
	Mexique . . . . .	M. Heller
	Ouganda . . . . .	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. . . . .	M. Parham
	Viet Nam . . . . .	M. Le Luong Minh

### Ordre du jour

La situation en Géorgie

Rapport du Secrétaire général présenté en application des résolutions  
1808 (2008), 1839 (2008), 1866 (2009) (S/2009/254)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 18 h 05.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation en Géorgie**

#### **Rapport du Secrétaire général présenté en application des résolutions 1808 (2008), 1839 (2008) et 1866 (2009) (S/2009/254)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Géorgie et de l'Allemagne des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

*En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.*

*Sur l'invitation du Président, M. Lomaia (Géorgie) prend place à la table du Conseil; M. Matussek (Allemagne) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/310, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, l'Autriche, la Croatie, les États-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Turquie.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2009/254, qui contient le rapport du Secrétaire général présenté en application des résolutions 1808 (2008), 1839 (2008) et 1866 (2009).

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les photocopies de deux lettres datées du 10 juin 2009 adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie, qui seront publiées sous les cotes S/2009/305 et S/2009/306.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.*

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Les membres du Conseil de sécurité se rappellent que lorsque nous avons reçu le rapport du Secrétaire général en mai, la délégation russe a fait part de sa volonté de travailler de manière constructive avec des partenaires pour convenir d'un projet de résolution de fond du Conseil sur le futur mandat d'une présence des Nations Unies dans la région de la frontière entre l'Abkhazie et la Géorgie. Nous avons donc déclaré que les paramètres corrigés pour un régime de sécurité temporaire et le mandat de la mission proposés par le Secrétaire général ne pouvaient pas servir de base à la nouvelle mission de stabilisation des Nations Unies proposée dans le rapport.

Le mandat de la présence actuelle des Nations Unies dans la région expire dans quelques heures. Au cours des deux dernières semaines, le Groupe des Amis a tenu des consultations intensives dans le but de convenir d'un projet de résolution sur la question. Les positions de la Fédération de Russie et de la République d'Abkhazie en faveur du maintien du rôle utile des observateurs de l'ONU dans le Caucase sont bien connues.

En fait, le mandat antérieur de la Mission des Nations Unies a cessé d'exister après l'agression géorgienne contre l'Ossétie du Sud en août de l'année dernière et à la suite de la sortie de la Géorgie de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces de Moscou, en date du 14 mai 1994. Il est inutile de le proroger car les garanties données aux voisins de la Géorgie que cette dernière ne les attaquerait pas reposent sur de vieilles réalités. L'on ne pourra renforcer la stabilité et la sécurité dans cette région que si l'on établit un nouveau régime de sécurité le long de la frontière abkhazo-géorgienne.

Dans ce contexte, il est tout à fait évident que, au vu des nouvelles conditions politiques et juridiques, la majorité des termes et des noms utilisés précédemment dans les documents internationaux ne saurait être utilisée. La communauté internationale doit reconnaître clairement toutes les conséquences de l'attaque injustifiée lancée contre la ville pacifique de Tskhinvali

le 8 août 2008. Le régime Saakashvili a lui-même mis fin à l'intégrité territoriale du pays, et deux nouveaux États sont apparus sur la carte du monde : la République d'Abkhazie et la République d'Ossétie du Sud.

Nous avons cependant laissé entendre que, au vu des réalités actuelles, un tel projet de résolution du Conseil aurait mis en place un nouveau régime de sécurité, comprenant des dispositions politiquement incorrectes et de vieux termes contradictoires. En fait, son objectif était d'affirmer l'intégrité territoriale de la Géorgie et de nier l'existence de l'Abkhazie en tant qu'État. Évidemment, la partie russe ne pouvait pas accepter cela.

Durant les travaux du Groupe des Amis de la Géorgie, nous avons remis à nos partenaires un projet de résolution de compromis comprenant un certain nombre de mesures concrètes visant à assurer la sécurité et la stabilité à la frontière entre la Géorgie et l'Abkhazie, dont une surveillance impartiale effectuée par la MONUG. Nos propositions faisaient partie des dernières recommandations du Secrétaire général sur la question. Ainsi, le projet de résolution russe aurait pu constituer une base réaliste pour la poursuite d'une interaction internationale constructive reposant sur la présence des Nations Unies dans la région.

Sur la base de la Mission de surveillance de l'Union européenne en Géorgie, convenue dans le cadre de débats tenus à Genève par les mécanismes conjoints de prévention des incidents et d'intervention, l'élaboration d'un nouveau mandat de la Mission des Nations Unies nous aurait permis de mettre rapidement en place une coopération pratique entre toutes les parties intéressées afin de renforcer la sécurité et de rétablir la confiance dans cette région turbulente de la Transcaucasie.

Mais nos partenaires occidentaux n'ont hélas pas été en mesure d'accepter cette démarche. Ils ont tenté de poursuivre des chimères politiques. Personne n'espérait sérieusement que la nouvelle mission s'appellerait mission d'observation en Géorgie car elle aurait été déployée en Géorgie et en Abkhazie, mais d'aucuns continuaient obstinément à vouloir inclure une référence à la résolution 1808 (2008), qui avait été adoptée en avril 2008, avant même l'agression géorgienne qui a modifié le paysage politique de la Transcaucasie.

Le 14 juin, plusieurs membres du Conseil, qui ont refusé d'adopter la solution pragmatique de la Russie,

ont annoncé qu'ils voulaient une nouvelle prorogation technique de l'ancien mandat de la Mission, et encore une fois, ils voulaient faire mention de l'ancienne résolution 1808 (2008). Il faut rappeler à cet égard que le mandat de la Mission avait été prorogé à deux reprises pour une période de quatre mois – en octobre 2008 et en février 2009. Nous sommes convaincus qu'il est temps que les documents internationaux soient le reflet de la nouvelle situation militaire et politique des États de la région.

Néanmoins, pour preuve de sa démarche constructive, la délégation russe a fait part de sa disposition à accepter une nouvelle prorogation technique de la Mission pour une durée d'un mois, en l'occurrence pour poursuivre un dialogue approfondi. Cette décision devait cependant être prise sans idées politiques préconçues, mais nos partenaires ont préféré le poison au médicament. Nous ne pouvons que le regretter.

S'agissant du projet de résolution dont le Conseil est saisi, la délégation russe ne peut ni l'appuyer ni autoriser son adoption pour les raisons que nous avons indiquées. Il est difficile de savoir ce que les coauteurs avaient en tête lorsqu'ils ont soumis au vote un projet de résolution manifestement inacceptable et qui ne faisait rien pour renforcer la stabilité dans la Transcaucasie.

Les principaux parrains de l'agression de la Géorgie contre l'Ossétie du Sud ont quitté la scène politique, mais leurs ombres planent encore largement parmi nous. Nous devons nous en débarrasser. On ne trouvera pas la sagesse politique dans une adhésion aveugle aux vestiges d'une pensée révolue, mais en faisant montre de retenue et en étant bien conscient des réalités actuelles. Ainsi, c'est à nos partenaires qu'incombe toute la responsabilité de la fin de la présence des Nations Unies dans la Transcaucasie.

Pour sa part, la Fédération de Russie continuera de déployer des efforts visant à garantir la sécurité solide des nouveaux jeunes États de la Transcaucasie et le développement socioéconomique de leurs peuples.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/2009/310.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Autriche, Burkina Faso, Costa Rica, Croatie, France, Japon, Mexique, Turquie, Royaume-Uni de

Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

*Votent contre :*

Fédération de Russie

*S'abstiennent :*

Chine, Jamahiriya arabe libyenne, Ouganda, Viet Nam

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 10 voix pour, une voix contre et 4 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Ripert** (France) : Dans la résolution 1866 (2009) que nous avons adoptée et coparrainée unanimement, nous nous étions engagés à décider de l'avenir de la présence des Nations Unies sur la base du rapport du Secrétaire général.

Ce rapport, qui s'intitule « Rapport du Secrétaire général présenté en application des résolutions 1808 (2008), 1839 (2008) et 1866 (2009) du Conseil de sécurité », a bénéficié d'un très large soutien au sein du Conseil lorsqu'il a été présenté. C'est sur cette base donc que des discussions intenses, des négociations, ont eu lieu au sein du Groupe des Amis de la Géorgie.

Plusieurs séries de projets ont été discutés. Vendredi, le Groupe des Amis s'est réuni pendant plus de six heures. Samedi, il s'est réuni à nouveau. De nombreux gestes ont été consentis sur le régime de sécurité. Nous n'étions pas très loin d'un accord. Il est vrai que la Russie a tenté tout au long d'utiliser ce processus pour aboutir à ce que les membres du Conseil reviennent sur l'intégrité territoriale et la souveraineté géorgiennes. C'est pourquoi toutes les propositions russes comportaient des références à la « République d'Abkhazie », à ses frontières, mention provocatrice évidemment inacceptable pour une majorité des membres du Conseil.

La Russie a également curieusement nié toute référence à un conflit, et, ce qui est encore plus inquiétant, toute référence à un processus politique. Cependant, des progrès ont été faits. Il fallait, nous semble-t-il, donner toutes les chances à cette négociation. C'est pourquoi la France, dans un esprit constructif, de concert avec l'Allemagne, l'Autriche, la

Croatie, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Turquie, a mis en bleu hier le projet de résolution sur lequel nous venons de nous prononcer. Ce texte proposait une reconduction technique du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) afin de donner un ballon d'oxygène à la négociation.

Il était une copie conforme des dernières résolutions de reconduction technique de la MONUG : les résolutions 1838 (2008) et 1866 (2009). Or ces deux résolutions sont intervenues après le conflit d'août, et après la reconnaissance par la Russie des entités séparatistes. Et comme les membres du Conseil s'en souviendront, la Russie a voté ces deux résolutions, comme le Conseil unanime. La Russie a même coparrainé la résolution 1866 (2009). L'un des éléments clefs qui avait permis l'adoption de ces résolutions et leur acceptation par le pays hôte, la Géorgie, était la référence à la résolution 1808 (2008). Cette référence n'avait pas empêché la Russie de les voter.

La Russie a demandé à écarter cette référence dans le présent projet. Cette proposition était inacceptable pour nous et pour une majorité de membres du Conseil pour plusieurs raisons. D'abord car la France, comme l'Union européenne, est fondamentalement attachée à la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues. Ensuite, car rien n'est intervenu depuis le vote de la résolution 1866 (2009) en février dernier qui justifie que le Conseil change de position. Enfin, car cette éviction aurait clairement préjugé du résultat des futures négociations plutôt que de reconduire l'ordre actuel afin de permettre à ces négociations d'avoir lieu. Dans ces conditions, il nous paraît inexplicable que la Russie ait mis fin à cette Mission, à cause de la référence à la résolution 1808 (2008).

La Russie a pris une lourde responsabilité en opposant son veto à ce texte. Le projet de résolution aurait été adopté à une large majorité sans ce veto, et pour cause. La Russie met fin à 15 ans de présence stabilisatrice des Nations Unies sur le terrain. La population locale, qui a besoin de garanties de sécurité et d'un regard extérieur contre les provocations et l'arbitraire, sera la première victime de cette décision. Ce veto laisse également sur le terrain une situation toujours extrêmement délicate et instable, avec des haines irrésolues et des barrières artificielles, sans processus de paix. Le Conseil de sécurité ne pourra pas s'en désintéresser.

À nouveau, la France regrette profondément ce veto russe. Ce qui importe au-delà, c'est la paix et la stabilité dans la région. La France appelle l'ensemble des parties ayant des forces sur le terrain à respecter strictement les accords d'août et septembre 2008. Enfin, elle réitère à nouveau son soutien sans réserve à la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues.

**M. La Yifan** (Chine) (*parle en chinois*) : Au grand regret de la délégation chinoise, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure d'adopter le projet de résolution sur la reconduction technique de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie. En fait, le Conseil disposait encore de six heures avant la date butoir pour cette reconduction. Nous aurions dû consentir des efforts supplémentaires. Ce n'est pas le résultat que nous avons espéré.

Ces deux dernières semaines, le Groupe des Amis de la Géorgie a entrepris des consultations intensives sur la prorogation de la Mission des Nations Unies et est parvenu à un certain niveau d'entente. La délégation chinoise n'a cessé d'espérer que le Groupe des Amis parviendrait à décrocher un accord afin d'éviter un vote forcé. Malheureusement toutefois, les négociations se sont retrouvées dans l'impasse. Nous avons été incapables de parvenir à un consensus sur la reconduction technique.

Dans ces conditions, la délégation chinoise s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution. Nous demandons instamment au Groupe des Amis d'évaluer la situation, de montrer la plus grande souplesse possible, d'adopter une attitude constructive et de mener de nouvelles négociations afin de parvenir le plus tôt possible à une solution de compromis.

La Chine a toujours maintenu que tous les États doivent respecter la Charte des Nations Unies et les normes du droit international. Notre position de principe sur la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale est toujours demeurée claire et cohérente. Nous avons toujours affirmé que préserver la paix et la stabilité dans le sud du Caucase et au-delà répond aux intérêts de toutes les parties. Nous espérons que les parties concernées resteront calmes, continueront à dialoguer de bonne foi et à être attachées à régler leur différend par des moyens pacifiques et déploieront des efforts conjoints pour assurer le bien-être des pays et des peuples de la région.

**M<sup>me</sup> DiCarlo** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis regrettent vivement le résultat du vote d'aujourd'hui sur le projet de résolution visant à proroger la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG). Ce projet de résolution aurait donné au Conseil un délai pour parvenir à un accord sur le nouveau mandat de la présence des Nations Unies, sur la base des recommandations du Secrétaire général, recommandations qui ont recueilli l'appui de la plupart des membres du Conseil. La prorogation du mandat aurait permis à l'ONU de continuer d'assumer son rôle de surveillance du cessez-le-feu, de réponse aux préoccupations sécuritaires et humanitaires sur le terrain et d'aide à l'instauration des conditions propices au retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Nous pensons qu'une présence des Nations Unies en Géorgie est importante. C'est pourquoi, les États-Unis, avec d'autres membres du Groupe des Amis de la Géorgie, se sont efforcés ces dernières semaines de négocier de bonne foi. Malheureusement, la Fédération de Russie n'a pas pu accepter l'énoncé proposé pour cette reconduction technique, un énoncé qui reflétait le compromis équilibré auquel le Conseil était parvenu dans ses deux résolutions précédentes sur la question. Cet énoncé permettait d'aplanir les divergences de vues sur la situation en Géorgie.

Malgré nos efforts sincères, le mandat de la MONUG arrive à échéance aujourd'hui. Il va maintenant falloir envisager des mesures pour tenter de régler de la question de la Géorgie sans une présence des Nations Unies. Nous allons continuer de travailler en étroite collaboration avec la direction de la Mission de surveillance de l'Union européenne et avec les coprésidents des pourparlers de Genève. Dans l'intervalle, c'est la population civile qui souffre et qui devra faire face à des conditions de sécurité précaires, et ce, sans présence internationale en Abkhazie (Géorgie).

Les États-Unis voudraient réaffirmer une nouvelle fois dans cette salle leur attachement à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues. Le vote d'aujourd'hui montre que la majorité des membres du Conseil partage le même point de vue. La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie a fait beaucoup depuis son déploiement en 1993. Nous remercions de leur dur labeur les nombreux membres qui ont servi la Mission au fil des ans. Nous remercions également le Secrétaire général, le Secrétariat et le

Représentant spécial du Secrétaire général, M. Johan Verbeke, de tous les efforts qu'ils ont déployés pour contribuer au règlement du différend en Géorgie.

Enfin, nous pensons que le Conseil doit demeurer saisi de la question et, à cet égard, nous espérons travailler avec d'autres membres du Conseil à l'avenir.

**M. Le Luong Minh** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Le Viet Nam est toujours favorable au règlement des conflits et des différends par des négociations pacifiques, conformément au droit international. Nous sommes favorables à une solution réaliste qui tienne compte des intérêts légitimes de toutes les parties concernées. Or, le projet de résolution de reconduction technique, publié sous la cote S/2009/310, n'a même pas recueilli l'appui de la partie la plus concernée au sein du Groupe des Amis et n'a donc pas recueilli le consensus au sein du Conseil.

Dans ces conditions, nous nous sommes donc abstenus dans le vote, afin de garder ouvertes les possibilités de négociation. Je voudrais réaffirmer l'appui du Viet Nam à la poursuite des opérations de la Mission, dans le cadre d'un mandat adapté aux nouvelles réalités. Nous attendons avec intérêt de contribuer au processus de négociation sur les termes d'un mandat révisé.

**M. Parham** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni regrette la décision de la Russie de bloquer un nouveau mandat pour la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG). Nous continuons de croire que la poursuite d'une présence des Nations Unies en Géorgie est un outil crucial pour désamorcer les tensions et maintenir la sécurité en Géorgie et dans toute la région du sud du Caucase. Nous avons déployé tous les efforts nécessaires pour négocier un nouveau projet de résolution de fond.

Comme nous l'avons clairement indiqué lors des consultations du 27 mai, nous appuyons pleinement les recommandations du Secrétaire général figurant dans son rapport du 18 mai (S/2009/254) en faveur de l'établissement d'un nouveau régime de sécurité et d'un nouveau mandat. Le rapport du Secrétaire général constitue une base solide qui s'appuie sur les résolutions précédentes du Conseil. Nous aurions préféré un régime de sécurité plus ferme, mais dans un esprit de compromis, nous étions prêts à accepter un mandat proche de ces recommandations.

Avec l'ensemble de la communauté internationale, à l'exception de la Russie, qui est partie à ce conflit, et d'un autre État, le Royaume-Uni continue de reconnaître la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues. Il est donc regrettable que la Russie, en insistant pour faire disparaître du projet de résolution toute référence à l'intégrité territoriale de la Géorgie, y compris celle acceptée précédemment dans la résolution 1808 (2008) du Conseil de sécurité, ait tenté de forcer le Conseil de sécurité à modifier la position concertée qui est la sienne concernant l'intégrité territoriale d'un État Membre.

La Russie elle-même a voté pour toute une série de résolutions du Conseil de sécurité qui veillait au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie, y compris récemment, en février 2009. Nous regrettons que la Russie refuse de soutenir ces résolutions, en particulier lorsque la situation sur le terrain n'a pas concrètement changé depuis février.

En utilisant son veto aujourd'hui, la Russie a, de fait, enlevé un élément clef de la capacité de la communauté internationale de promouvoir la stabilité et de répondre aux besoins des populations civiles vulnérables vivant dans la région du conflit. Nous croyons comprendre que les autorités de fait abkhazes souhaitent vivement que la Mission soit maintenue, faisant de la Russie la seule partie au conflit qui ait essayé de mettre un terme au rôle que jouent les Nations Unies en Géorgie.

En dépit de la décision de la Russie, nous demandons à toutes les parties au conflit non résolu en Géorgie, y compris la Russie, d'entamer un dialogue et de coopérer dans le but d'accroître la stabilité et de répondre aux besoins des civils des deux côtés de la frontière administrative.

Par ailleurs, le Royaume-Uni tient à réaffirmer qu'il importe que toutes les parties au conflit honorent les engagements auxquels elles ont souscrit, comme cela a été exprimé clairement dans la résolution 1866 (2009), dans d'autres résolutions et dans les accords du 12 août et du 8 septembre 2008. Nous tenons également à ce que le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

Pour terminer, je tiens à rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont servi au sein de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie depuis 1993 pour leurs efforts, en dépit de conditions difficiles, pour promouvoir la paix et la sécurité.

**M. Takasu** (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon appuie un règlement pacifique des conflits en Abkhazie et en Ossétie du Sud sur la base du principe de l'intégrité territoriale de la Géorgie. Il est indispensable que les parties concernées garantissent la paix et la sécurité en Géorgie et dans sa région. Il est également nécessaire d'améliorer de toute urgence la situation humanitaire des personnes déplacées et des réfugiés. Pour ce faire, nous devons maintenir la présence des Nations Unies dans la région d'Abkhazie et renforcer le mandat de la Mission des Nations Unies.

Le Japon considère comme positives les recommandations faites par le Secrétaire général concernant le nouveau mandat de la Mission des Nations Unies. Nous appuyons sa recommandation que nous considérons être un bon fondement pour un nouveau mandat. Il est donc décevant de voir que le Groupe des Amis du Secrétaire général n'a pas pu parvenir à un accord, et ce malgré des négociations intenses. Le plus important pour la communauté internationale est le maintien de la paix et de la sécurité en Géorgie et dans sa région.

Nous pensons que cet objectif pouvait être atteint de la manière la plus efficace grâce au maintien de la présence des Nations Unies. C'est pour cette raison que le Japon a appuyé ce projet de résolution, qui proroge le mandat de la Mission actuel pour permettre la poursuite et la conclusion de négociations sur un projet de résolution de fond dans les deux semaines.

Le Japon appuie également la référence faite à la résolution 1808 (2008) et l'attachement aux principes de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues. Après les événements d'août 2008, deux résolutions ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité, en octobre 2008 et en février 2009, et elles faisaient référence à cette résolution 1808 (2008). Il n'existe aucune raison justifiant de la supprimer cette fois-ci.

Malheureusement, la prorogation de la Mission n'a pas été adoptée par le Conseil. Je tiens à encourager la communauté internationale, en particulier les membres du Conseil qui sont concernés, de redoubler d'efforts pour garantir la paix et la sécurité en Géorgie et dans sa région et pour parvenir à un accord dès que possible. Je saisis également cette occasion pour remercier les hommes et les femmes qui ont servi au sein de la Mission d'observation des

Nations Unies en Géorgie pour leur dévouement et pour leur excellent travail.

**M. Ebner** (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche regrette que le Conseil n'ait pas pu aujourd'hui parvenir à un accord sur le projet de résolution portant prorogation technique du mandat de la Mission des Nations Unies. Nous sommes fermement convaincus que le rôle de surveillance et de vérification du régime de sécurité de la Mission des Nations Unies reste crucial pour la stabilité dans la région et, donc, que ce rôle est dans l'intérêt de tous. La Mission a joué un rôle essentiel pour améliorer la situation des personnes déplacées et des réfugiés dans la région. Nous accordons donc une grande importance au maintien de la présence des Nations Unies.

Nous avons appuyé et continuons d'appuyer l'idée d'une résolution technique dans le but de donner au Conseil suffisamment de temps pour poursuivre les négociations. Nous affirmons notre attachement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues.

Les deux dernières résolutions demandant la prorogation technique du mandat, les résolutions 1839 (2008) et 1866 (2009) qui ont été adoptées par consensus par le Conseil, faisaient expressément référence à la résolution 1808 (2008). L'Autriche estime qu'au cours des trois derniers mois, la situation n'a pas changé d'une façon notable qui justifierait que l'on supprime cette référence dans le projet de résolution dont nous sommes saisis.

**M. Vilocić** (Croatie) (*parle en anglais*) : Ma délégation participe depuis deux semaines aux négociations ayant lieu dans le cadre du Groupe des Amis du Secrétaire général sur la Géorgie dans le but d'obtenir un accord sur une nouvelle résolution de fond pour la Mission dans ce pays. Nous partageons les préoccupations exprimées par le Secrétaire général concernant la fragilité générale de la situation qui pourrait s'aggraver à cause de la détérioration du régime de cessez-le-feu. Sur cette base, nous avons préconisé l'élaboration d'un projet de résolution avec un mandat renforcé pour la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) conformément à la proposition faite aux paragraphes 65 et 66 du rapport du Secrétaire général (S/2009/254).

Nous pensons qu'un accord sur un régime de sécurité révisé applicable à toutes les forces sur le terrain est indispensable pour assurer la stabilisation à

long terme et la viabilité du rôle des Nations Unies en Géorgie. Par ailleurs, nous aurions souhaité que des conditions propices au retour rapide des personnes déplacées et des réfugiés en toute sécurité soient créées.

Mais le Groupe des Amis n'a pas été en mesure de parvenir à un compromis. Quelques progrès ont été réalisés sur un certain nombre de questions portant sur un nouveau régime possible, mais nous pensions qu'il fallait plus de temps pour aplanir les différences sur certaines questions en suspens. Compte tenu des différentes positions sur la question du statut, nous avons fait preuve de bonne volonté pour tenir compte des préoccupations de la Russie, mais nous n'étions pas prêts à renoncer aux principes de l'intégrité territoriale et de la souveraineté.

Nous avons par conséquent, avec d'autres coauteurs, décidé de présenter un projet de résolution qui prorogerait le mandat pour deux semaines afin d'avoir suffisamment de temps pour conclure nos discussions. Nous regrettons la décision de la Fédération de Russie d'opposer son veto à cette résolution technique et de mettre ainsi un terme à la Mission des Nations Unies dans la zone de conflit géorgio-abkhaze, d'autant plus que cela aura des effets négatifs tant pour les populations sur le terrain que pour les conditions de sécurité dans la région.

Au moment où la présence des Nations Unies touche à sa fin, nous continuons d'exhorter ceux qui participent aux discussions de Genève coprésidées par l'ONU, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, à renforcer leurs discussions et à y participer d'une manière constructive afin d'obtenir des résultats concrets. Nous sommes également reconnaissants à tout le personnel de la MONUG qui, depuis sa création en 1993, a admirablement rempli ses devoirs dans des conditions difficiles. Nous rendons tout particulièrement hommage à ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie au service de l'ONU.

Pour terminer, nous tenons à réaffirmer que la Croatie appuie la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues et s'associe à la politique étrangère de l'Union européenne sur la Géorgie.

**M. Mugoya** (Ouganda) (*parle en anglais*) : Dès le début, nous avons demandé que le Conseil prenne une décision à l'unanimité sur cette importante question et nous avons exhorté toutes les parties

concernées à régler tous leurs différends pour garantir une présence des Nations Unies sur le terrain. L'Ouganda reste convaincu qu'une présence internationale surveillant la situation dans la région est essentielle. La situation dans la zone de responsabilité de la Mission est demeurée fragile depuis un certain temps. Nous avons appuyé et appuyons toujours le maintien de la présence d'une mission des Nations Unies pour consolider et renforcer les progrès accomplis en matière de paix et de sécurité dans la région.

Nous sommes déçus par le manque apparent de progrès s'agissant de parvenir à un consensus sur le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, ce qui, de fait, entraînera, à terme, la clôture de la Mission des Nations Unies. L'Ouganda s'est abstenu dans le vote car il était très clair, que l'on vote pour ou contre le projet de résolution, que l'avenir de la Mission des Nations Unies était en péril, ce que nous ne souhaitons pas. Nous regrettons que l'on doive tourner la page sur cette Mission des Nations Unies mais demandons à toutes les parties dans la région de faire preuve de retenue et d'établir des mesures de confiance tout en recherchant un règlement durable de ce conflit.

Pour terminer, nous tenons à remercier le personnel de l'ONU au service de la Mission depuis 1993, pour leurs efforts inlassables visant à promouvoir une situation plus stable et leur volonté de contribuer à la paix et à la sécurité dans la région.

**M. Urbina** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica a voté pour le projet de résolution présenté par le Groupe des Amis dans le but de permettre aux négociations de se poursuivre. Nous l'avons fait car, comme je l'ai dit au cours des consultations, il y a un consensus entre les membres du Conseil de sécurité en ce qui concerne le rôle positif joué par l'ONU en Géorgie et la nécessité de la présence d'une force des Nations Unies sur place à l'avenir, conformément aux recommandations du Secrétaire général. Une telle présence offrirait des garanties aux parties au conflit et contribuerait à créer un climat favorable à la réconciliation et à la cohabitation en Géorgie.

Malheureusement, ces accords fondamentaux n'ont pas suffi pour dégager un consensus rendant possible la prorogation du mandat de la Mission en Géorgie. Le Costa Rica est convaincu que ce désaccord n'empêchera pas la communauté internationale de continuer à concentrer son attention sur la Géorgie et

qu'elle pourra empêcher la consolidation de la situation en Abkhazie et en Ossétie du fait de mesures qui sont contraires au droit international.

Comme je l'ai déclaré à des occasions précédentes, le Costa Rica se fonde sur les principes du droit international dont l'application est la seule garantie de notre propre sécurité. Le fait que nous ayons voté pour le projet de résolution exprime également notre opposition absolue au mépris du droit international et notre respect inconditionnel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Géorgie, qui est affirmée dans les résolutions antérieures du Conseil de sécurité.

**M. Heller** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique a voté pour le projet de résolution qui a été présenté au Conseil de sécurité aujourd'hui parce que nous pensons qu'il est indispensable de maintenir la présence de la Mission des Nations Unies en Géorgie pour préserver la paix dans la région et la sécurité de ses habitants, en gardant à l'esprit la complexité de la situation générale.

De même, lors de consultations préalables, nous avons exprimé notre appui à la proposition contenue dans le rapport du Secrétaire général visant à établir un nouveau régime de sécurité qui permette de prévenir les flambées de violence et d'empêcher le recours à la force dans la région. Étant donné l'absence d'accord au sein du Groupe des Amis en vue d'établir ce nouveau mandat, nous avons aujourd'hui appuyé la prorogation du mandat actuel de la Mission qui, si elle avait été approuvée, nous aurait permis de continuer les négociations pour parvenir à un accord acceptable pour toutes les parties et dont aurait bénéficié la population civile touchée par le conflit.

Nous regrettons que la prorogation technique du mandat n'ait pas été approuvée par le Conseil, et nous demeurons disposés à continuer de contribuer à la conclusion des mandats nécessaires pour atteindre les objectifs énoncés dans le rapport du Secrétaire général, qui ont reçu l'appui de tous les membres du Conseil.

Sont en jeu en Géorgie les principes fondamentaux de notre Organisation, tels que la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des États, ainsi que le respect des droits des minorités. Nous continuerons de plaider pour le dialogue et pour un règlement pacifique du conflit dans la région.

Pour terminer, nous demandons de nouveau à toutes les parties de s'abstenir de recourir à la force,

conformément à l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou en 1994 et aux accords de paix du 12 août et du 8 septembre 2008. Nous appelons à un règlement du conflit par des moyens exclusivement pacifiques dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil et dans le respect du droit international.

**M. Dabbashi** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Nous avons suivi de près les consultations qui ont eu lieu ces derniers jours au sein du Groupe des Amis de la Géorgie, et nous regrettons que ces consultations n'aient pas abouti à une formule prenant en compte les positions de toutes les parties. C'est ce qui a empêché le Conseil de sécurité d'adopter ce projet de résolution.

Nous pensons qu'il est crucial d'avoir une mission de maintien de la paix dans la région, mais toute activité menée par l'ONU doit recevoir l'accord préalable de toutes les composantes de l'ONU. Cette présence doit être celle de la crédibilité et doit aider à promouvoir la paix et la sécurité. Étant donné que les parties concernées ne sont pas parvenues à un accord, ma délégation s'est abstenue dans le vote.

Malgré tout cela, ma délégation tient à réaffirmer que nous sommes sensibles au rôle joué par le personnel et les Casques bleus des Nations Unies dans la région et, pour terminer, nous demandons à toutes les parties concernées de ne pas accroître les tensions et de concentrer leurs efforts sur le maintien de la paix et de la sécurité dans la région, avec ou sans la présence des Nations Unies.

**M. Tiendrébogo** (Burkina Faso) : La délégation du Burkina a voté pour le projet de résolution qui nous a été soumis parce que nous souhaitons qu'à ce stade les Nations Unies puissent maintenir une présence dans la région sans que la Mission se retrouve dans une situation de vide juridique. Ensuite, pour qu'il puisse être donné aux parties l'opportunité de poursuivre les négociations sur les questions de substance. Nous regrettons que le Conseil n'ait pas pu procéder à ce renouvellement technique pour quelques semaines supplémentaires.

Malgré tout, ma délégation voudrait croire à la volonté de toutes les parties de surmonter les divergences actuelles, si profondes puissent-elles être, pour permettre aux Nations Unies de maintenir une présence dans la région sur la base du rapport du Secrétaire général.

Pour terminer, nous invitons toutes les parties à faire preuve de retenue afin de toujours privilégier le règlement pacifique des différends dans la région.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Turquie.

La Turquie estime que la présence des Nations Unies en Géorgie est nécessaire. C'est pour cette raison que nous attendions avec beaucoup d'espoir un résultat positif des négociations qui se déroulaient au sein du Groupe des Amis. Malheureusement, jusqu'à hier soir, le Groupe n'a pas été en mesure de parvenir à un accord sur la question. Afin de ne pas mettre fin de manière trop soudaine à la présence des Nations Unies, nous avons accepté de coparrainer une simple prorogation technique qui aurait prolongé le présent mandat de deux semaines. Cela aurait pu donner plus de temps pour poursuivre des consultations sur la question. Hélas, cela n'a pas été possible. Et voilà donc où nous en sommes.

Il ne faut pas croire pour autant que la Turquie renonce aux efforts visant à assurer une présence des Nations Unies en Géorgie. Il faut absolument avoir une soupape de sécurité. Par ailleurs, la Turquie continuera d'appuyer l'unité et l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Je voudrais saisir la présente occasion pour remercier très sincèrement les hommes et les femmes de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour le professionnalisme et le dévouement dont ils font montre depuis 1993.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Géorgie.

**M. Lomaia** (Géorgie) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement géorgien regrette vivement la fin de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) en raison de la position négative du Gouvernement russe. La Mission joue depuis longtemps un rôle important, car elle assure un certain niveau de sécurité et de stabilité dans la région de l'Abkhazie, en Géorgie. Le fait qu'il soit mis fin à cette Mission du fait de l'opposition d'un seul pays est extrêmement préoccupant pour mon gouvernement et doit l'être également pour cette institution.

Il ne faut pas oublier que le rejet de cette Mission par la Russie n'est pas un acte isolé, mais s'inscrit plutôt dans une stratégie plus large, une stratégie qui a commencé avant même l'invasion russe de l'été dernier. La Fédération de Russie semble déterminée à éliminer la présence de la communauté internationale en Géorgie. Le mois dernier encore, la Russie a opposé son veto à la prorogation de la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Je voudrais exprimer ma gratitude aux hommes et aux femmes de la MONUG pour tous les efforts qu'ils ont déployés pour protéger les droits de l'homme des populations restées dans la région occupée de Géorgie. Leur excellent travail a été constamment sapé par les forces militaires russes et l'administration locale à la solde de Moscou. Au nom de mon gouvernement, je tiens également à remercier les pays amis de la Géorgie, au Conseil et ailleurs, qui ont œuvré avec acharnement pour que la Mission continue. Nous leur sommes reconnaissants pour leurs efforts résolus et pour l'appui qu'ils ont accordé à notre souveraineté et à notre intégrité territoriale. Nous continuerons de coopérer avec eux pour assurer la sécurité dans l'ensemble du pays. À cet égard, le rôle de la Mission de surveillance de l'Union européenne est très important.

Le résultat essentiel de la fin de la MONUG est le suivant : il y aura moins de possibilités de fournir des informations impartiales sur les conditions de sécurité ou sur les violations des droits de l'homme. La fin de la MONUG signifie également qu'il sera plus difficile de constater tout renforcement ou tout mouvement des troupes russes dans la région, ou de rassembler des preuves les attestant. Il faut également noter que le rapport du Secrétaire général (S/2009/254) du 18 mai 2009 a confirmé clairement que la Russie viole de façon manifeste les dispositions de la résolution 1866 (2009). Il est clair que la Russie ne souhaite pas qu'il y ait des témoins à même de confirmer qu'elle ne respecte pas et viole ses obligations internationales. En adoptant ce comportement négatif, la Russie continue d'enfreindre l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008, ainsi que les mesures diplomatiques du 8 septembre 2008 prises sous l'égide la présidence française de l'Union européenne.

Les faits sont clairs. La Russie ne tient pas les engagements qu'elle a pris dans le cadre d'accords internationaux juridiquement contraignants. La Russie

a accru l'isolement qu'elle s'est imposé sur la question fondamentale du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'autres pays, creusant ainsi davantage le fossé qui existe entre elle et le reste du monde.

Aujourd'hui, 400 000 hommes, femmes et enfants – les survivants de plusieurs vagues de nettoyage ethnique, ceux à qui la Russie et ses sbires ne cessent obstinément de refuser le droit de retour – se tournent pleins d'espoir vers la communauté internationale. Ils ne s'attendent pas à ce que la communauté internationale abandonne ses efforts en vue de rétablir la justice. Ce qu'ils attendent, ce sont de nouveaux efforts encore plus énergiques de la part de l'ensemble de la communauté internationale qui leur permettraient enfin de rentrer chez eux, dans la dignité et la sécurité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Représentant permanent de la Fédération de Russie a demandé à prendre la parole pour faire une nouvelle déclaration.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je dois appeler l'attention sur un problème de procédure survenu au cours de la présente séance, lequel a, bien entendu, de graves conséquences politiques et est l'une des raisons pour lesquelles nous sommes ici aujourd'hui au moment où la Mission des Nations Unies dans la région frontalière abkhazo-russe prend fin.

Nous sommes très patients, et ce depuis plusieurs années, bien que, comme c'est le cas aujourd'hui, il soit très difficile d'être patient lorsque l'on entend les déclarations très peu objectives – et c'est un euphémisme – faites par le représentant de la Géorgie. Mais nous avons écouté avec patience. Au fil des années, il n'a pas été donné aux représentants abkhazes la possibilité de faire connaître aux membres du Conseil leur position pendant un conflit qui dure depuis des années dans la région abkhazo-géorgienne et qui a débouché sur les événements tragiques d'août 2008.

Je pourrais bien sûr formuler de très vives critiques vis-à-vis de la déclaration du représentant géorgien, mais je ne vais pas le faire. Il n'y a tout simplement pas assez de temps. Mais je suis d'accord avec une chose, à savoir que nous considérons également et sincèrement d'un œil positif le travail accompli au fil des ans par le personnel de la Mission des Nations Unies. Le représentant géorgien a tort cependant lorsqu'il dit que les forces militaires russes

ont entravé ce travail. Je rappelle que tous les rapports du Secrétaire général évaluent de manière positive la coopération entre la Mission des Nations Unies et les forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants, qui sont composées essentiellement de personnel militaire russe, ainsi que la contribution de nos forces de maintien de la paix en faveur de la stabilité dans la région, qui avait été violée par l'agression de la Géorgie contre l'Ossétie du Sud.

Je me dois également d'appeler l'attention sur deux ou trois choses avec lesquelles je ne suis pas d'accord. Les déclarations faites par certains de nos collègues sont une interprétation erronée de notre position, et nous devons y apporter des rectificatifs.

Le Représentant permanent de la France, en particulier, a déclaré que le projet de résolution que nous avons proposé sur l'éventualité d'une future mission des Nations Unies dans la zone de la frontière abkhazo-géorgienne incluait certains termes que nos collègues occidentaux auraient des difficultés politiques à accepter. Disons que c'est le cas. Beaucoup de ces termes figuraient dans le projet de résolution proposé par nos partenaires occidentaux. Nous n'examinons pas aujourd'hui la raison pour laquelle nos efforts portant sur une résolution importante visant à déployer une nouvelle mission des Nations Unies dans la zone de conflit abkhaze ont échoué. Nous parlons d'un projet de résolution portant sur une prorogation technique présenté par le Groupe des Amis. La Russie a également proposé un projet en vue d'une prorogation éventuelle, bien qu'en principe, nous pensions qu'il était temps de prendre des mesures plus substantielles.

Je vais maintenant lire le bref projet de résolution que nous avons proposé.

Aux termes de ce projet de texte, qui fait référence à toutes les résolutions pertinentes et prend en compte le rapport du Secrétaire général en date du 18 mai 2009 (S/2009/254), le Conseil de sécurité déciderait « de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies examinée dans le rapport jusqu'au 15 juillet ». Nous étions donc prêts à ajouter deux semaines supplémentaires.

Qu'y a-t-il de politiquement inacceptable à cela? Est-ce la Russie qui a opposé un blocage politique à nos efforts pour proroger la Mission des Nations Unies ou ceux qui étaient pressés de présenter au Conseil le projet de résolution d'aujourd'hui et sa proposition politisée de reconduction technique? Je prie

instamment les membres de ne pas trop se tracasser pour cela.

Je voudrais faire une dernière observation. Nombre, ou du moins quelques-uns, de nos collègues ont fait référence à l'intégrité territoriale. C'est un principe très important, mais qui peut prendre une tournure intéressante. Je ne me souviens pas combien de séances du Conseil ont eu lieu durant les événements d'août 2008, mais ceux qui prétendent appuyer l'intégrité territoriale, ont-ils condamné ne serait-ce qu'une fois l'agression que la Géorgie a menée contre l'Ossétie du Sud? Personne n'a soulevé cette question dans les déclarations prononcées aujourd'hui. Cette omission est l'une des raisons pour lesquelles, malheureusement, nos travaux en vue

d'élaborer un projet de résolution qui aurait confié de nouvelles fonctions utiles à l'ONU dans cette région ont échoué. Il a manqué une analyse objective. Je ne demande même pas que l'on procède à une autocritique, mais que l'on analyse simplement de manière objective ce qui s'est produit et comment les résultats de ces événements doivent être considérés aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en anglais*): Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

*La séance est levée à 19 h 05.*